

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20200923-D\_23\_09\_2020\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 25/09/2020

**Délibération n°23-09-2020-002**

5.2 Fonctionnement des assemblées

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mercredi 23 septembre 2020*

Date de convocation	17 septembre 2020
Date d'affichage	17 septembre 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	46
Votants	52 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 septembre à 18h30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Athéna à La Ferté-Bernard, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Philippe BLAVETTE (représentant M. Guy CHEVAUCHER), M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Bruno CEPRÉ (représentant Mme Liliane DENIS), Mme Catherine CHANTEPIE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Serge GAUTIER (représentant M. Dominique COUALLIER et ayant reçu pouvoir de M. Jean-Pierre TORCHÉ), M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Nicolas CHABLE), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Bernard LEGUAY (représentant M. José PLANS), Mme Delphine LETESSIER, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Willy PAUVERT), M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ (ayant reçu pouvoir de Mme Myriam MORAND), M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL (ayant reçu pouvoir de Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN), Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés :** M. Pierre BOULARD, M. Nicolas CHABLE (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Guy CHEVAUCHER (représenté par M. Philippe BLAVETTE), M. Dominique COUALLIER (représenté par M. Serge GAUTIER), Mme Liliane DENIS (représentée par M. Bruno CEPRÉ), M. Éric DESCOMBES, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND (ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ), M. Willy PAUVERT (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), M. José PLANS (représenté par M. Bernard LEGUAY), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Jean-Pierre TORCHÉ (ayant donné pouvoir à M. Serge GAUTIER), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Line LEDRU

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## ADMINISTRATION GENERALE : FIXATION DES CONDITIONS D'UTILISATION DES TABLETTES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport du Président,  
Après en avoir délibéré,

**EST INFORME** de l'exigence législative de dématérialisation des conseils communautaires.

**PREND ACTE** que chaque élu se verra attribuer une tablette lui permettant de télécharger l'ensemble des documents nécessaires à la bonne tenue de la réunion (coût pour la collectivité de 379,98 € TTC par élu).

**DECIDE** de la mise à disposition gratuite d'une tablette et de ses accessoires pour répondre à l'obligation de dématérialisation des conseils communautaires.

**FIXE** les tarifs suivants :

Coût de remplacement	Prix unitaire TTC
TABLETTE SAMSUNG GALAXY TAB A 10"	225,60 €
CABLE ADAPTATEUR MICRO USB VERS USB 2.0	3,60 €
CLAVIER ET ETUI LOGITECH SANS FIL BLUETOOTH	87,60 €
CARTE MICRO SD TOSHIBA M203 128 GO	27,18 €
STYLET SAMSUNG S PEN	36,00 €

qui seront appliqués dans les cas suivants :

- Non restitution de la tablette et/ou de ses accessoires par l'élu en cas de vacance du siège (décès, démission, etc.) ou en cas de renouvellement de l'assemblée délibérante,
- Perte et/ou destruction et/ou vol de la tablette et/ou de ses accessoires.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 52  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 23 septembre 2020

Pour extrait conforme  
Le 25 septembre 2020

Le Président

M. Didier REVEAU